

# PLAN D'ACTION TRIENNALE POUR NOTRE COMMUNAUTÉ NOURRICIÈRE SAINT-ADRIEN, AVRIL 2022

## ENJEUX DU CADRE POLITIQUE ET RÉGLEMENTAIRE

### **1. Stratégies pour intégrer le projet nourricier dans notre identité et favoriser son rayonnement**

- 1.1. Que la municipalité se donne officiellement un statut de village nourricier, adopte l'énoncé de vision et le plan d'action.
- 1.2. Donner une grande visibilité au projet nourricier sur le site web de la municipalité.
- 1.3. Avoir un logo pour le projet nourricier en lançant un concours à la population.
- 1.4. Établir une stratégie pour défendre la politique de compostage à domicile auprès des instances décisionnelles régionales.

### **2. Stratégies pour mettre en place une gouvernance adaptée**

- 2.1. Se doter, comme municipalité, d'une politique nourricière comportant quelques principes de base (ex : exprimer la volonté de protéger nos terres agricoles, d'augmenter et diversifier la production de proximité, de favoriser un accès équitable pour toute la population aux produits locaux, etc.)
- 2.2. Nommer un élu porteur du dossier nourricier au sein du conseil municipal (en collaboration avec le Comité de développement)
- 2.3. Créer un comité de suivi (rattaché au Comité de développement, avec représentation municipale)
- 2.4. Créer un poste de coordonnateur.trice pour faciliter la réalisation du plan d'action (avec la contribution d'un programme gouvernemental)
- 2.5. Créer un fonds nourricier municipal, à l'image du fonds culturel, pour soutenir des initiatives du milieu en lien avec le nourricier.

### **3. Stratégies pour adapter le cadre réglementaire et la fiscalité au projet nourricier**

- 3.1. Évaluer la compatibilité des cadres réglementaire avec le projet nourricier et identifier les lacunes.
- 3.2. Explorer les options fiscales à l'aide d'un fiscaliste professionnel pour encourager le nourricier de proximité, incluant la protection et l'accessibilité des terres agricoles.
- 3.3. Examiner les adaptations apportées par d'autres municipalités en situation similaire.

## ENJEUX DU TERRITOIRE

### **4. Stratégies pour minimiser la perte de nos sols cultivables**

4.1. Avec l'éclairage de consultants experts et en s'inspirant d'exemples d'ailleurs, amorcer une réflexion sur les moyens de contrer par la fiscalité, la réglementation, et/ou des mesures incitatives, la perte de nos sols agricoles. Les facteurs de perte identifiés sont les suivants :

- La conversion des terres agricoles en plantations forestières
- L'accaparement des terres cultivables par des propriétaires qui ne mettent pas en valeur le potentiel de production (spéculateurs ou autres)
- Exploitation des terres cultivées au détriment des milieux naturels sensibles comme les bandes riveraines, les milieux humides, les forêts matures, etc
- L'accaparement de grandes superficies cultivables par des propriétaires externes pas ou peu sensibles aux intérêts et objectifs de la communauté

### **5. Stratégies pour préserver la qualité de nos sols agricoles**

5.1. Promouvoir et encourager par un accès à l'information facilitée et des mesures incitatives les pratiques d'agriculture régénérative.

### **6. Stratégies pour sécuriser une portion du territoire pour la production alimentaire et faciliter l'accès au territoire cultivable**

- 6.1. Créer une banque de parcelles de terre disponibles en prêt ou location convenant à la production locale.
- 6.2. Évaluer la possibilité de sécuriser une réserve stratégique de terre cultivable par l'achat collectif d'une terre et éventuellement la création d'une (FUSA).
- 6.3. Encourager l'adhésion à l'Arterre pour faciliter le maillage entre producteurs aspirants et propriétaires de terre.
- 6.4. Créer une banque de parcelles forestières en accès public pour la cueillette.
- 6.5. Identifier les espaces publics propices à la production alimentaire au sein du périmètre villageois et les rendre disponibles pour des projets communautaires à portée nourricière, selon un cadre défini.

## ENJEUX COMMUNAUTAIRES

### **7. Stratégies pour favoriser le partage des savoirs et stimuler les échanges au sein de la communauté en lien avec l'activité nourricière**

- 7.1. Soutenir le jardin pédagogique - être à l'écoute des besoins en ressources financières et humaines, ajouter au calendrier de corvées, liens à faire avec d'autres initiatives.
- 7.2. Collaborer avec la bibliothèque municipale pour bonifier l'offre de littérature en lien avec l'activité nourricière.
- 7.3. Soutenir les Temps d'art populaires dans leurs activités de diffusion.
- 7.4. Créer et gérer un groupe Facebook « Saint-Adrien nourricier » (en cours).
- 7.5. Considérer adhérer au programme « Ateliers des savoirs partagés » afin de se réseauter avec d'autres communautés partageant la même démarche (en cours).
- 7.6. Mettre en place un programme de visites de jardins et de fermes.
- 7.7. Considérer la possibilité d'offrir des cours ou activités de cuisine pour les jeunes. (Collaboration du comité de suivi avec Les Temps d'art populaires)
- 7.8. Promouvoir la participation à des ateliers de cueillette sauvage (La Cueillette).
- 7.9. Promouvoir l'utilisation du groupe Facebook « Saint-Adrien nourricier » en tant que plate-forme de partage des savoirs.

### **8. Stratégies pour favoriser un accès équitable à toute la population à une alimentation locale et saine**

- 8.1. Soutenir l'initiative du frigo anti-gaspi pour faciliter une bonne utilisation des surplus.
- 8.2. Évaluer la possibilité d'un système de repas populaire, en approvisionnement local, à coût modique.
- 8.3. Explorer la possibilité d'offrir des repas-école, en approvisionnement local, à coût modique.
- 8.4. Considérer la possibilité de créer un ou des espaces cultivés communautaires, en libre cueillette pour la population.
- 8.5. Encourager les producteurs locaux à ouvrir leurs champs et productions au glanage.
- 8.6. Encourager le jardinage et les petits élevages par les citoyens.
- 8.7. Encourager la pratique travail-contre-nourriture telle qu'elle prévaut déjà au Comptoir St-Vrac.
- 8.8. Collaborer avec la MRC pour éventuellement bénéficier des services en place en matière de sécurité alimentaire, tout en développant l'articulation de ces services avec la production locale.

## **9. Stratégies pour stimuler la collaboration, la solidarité et l'entraide dans le domaine du nourricier**

- 9.1. Instituer un système de corvées (programmé selon un calendrier prédéfini) avec la participation de citoyens volontaires pour soutenir nos producteurs locaux, nos personnes âgées-jardinières, ou d'autres initiatives en lien avec le nourricier (ex : le jardin pédagogique, etc.).
- 9.2. Constituer une banque de semences accessible à tous et toutes.
- 9.3. Instaurer un mécanisme d'échange de plants, avec la participation d'un organisme communautaire local (La Meunerie, en cours).
- 9.4. Instaurer des événements festifs saisonniers tels une fête des semences et une fête des récoltes.

## **ENJEUX DE PRODUCTION**

## **10. Stratégies pour augmenter, diversifier et soutenir la production locale**

- 10.1. Mettre en place des mécanismes pour informer les agriculteurs des besoins non comblés en matière de production locale et favoriser la complémentarité des productions (info-lettre aux agriculteurs, rencontre annuelle, etc.).
- 10.2. Appuyer la construction d'une serre communautaire pour produire des légumes hors saison.
- 10.3. Encourager les activités de production et de cueillette chez les citoyens (semences par la poste à tous, ateliers de cueillette, cours de mycologie, etc.).
- 10.4. Encourager les initiatives d'élevage communautaire où des citoyens, en collaboration avec des propriétaires fermiers, pourraient partager des projets d'élevages pour combler leurs besoins en produits carnés.
- 10.5. Mettre en place un système d'appels de porteurs pour des propositions de projets de production clé en main (comportant parcelle de terre, projet de culture, solution de mise en marché locale, et éventuellement accès à des équipements de production). Prévoir le soutien adéquat, et éventuellement une collaboration avec une institution de formation en agriculture.
- 10.6. Investiguer la pertinence d'acquérir collectivement des équipements de production à partager.
- 10.7. Développer une relation avec une ou plusieurs institutions de recherche et d'enseignement pour soutenir notre production locale par la contribution de stagiaires et de chercheurs.

## ENJEUX DE MISE EN MARCHÉ ET DE TRANSFORMATION

### **11. Stratégies pour soutenir et développer notre infrastructure de mise en marché de proximité**

- 11.1. Promouvoir la consommation d'aliments produits à proximité auprès de la population du village (promotion « mangeons ensemble »).
- 11.2. Sensibiliser tous les organismes et intervenants de Saint-Adrien à l'importance de mettre à profit l'infrastructure locale de production et de mise en marché alimentaires lors de tous leurs événements impliquant repas ou collations
- 11.3. Consolider notre infrastructure actuelle de mise en marché. Étudier les options possibles pour financer adéquatement cette infrastructure (Comptoir St-Vrac, marché public, Cantine au Cœur). Investiguer entre autres les possibilités offertes par la finance participative et y recourir éventuellement.
- 11.4. Supporter le développement de routes régionales d'approvisionnement-distribution axées sur l'agroalimentaire de proximité. S'allier avec des partenaires externes à cette fin, et solliciter le concours de la MRC.
- 11.5. S'allier aux routes commerciales et touristiques existantes.
- 11.6. Offrir du soutien aux agriculteurs désirant faire de la mise en marché de proximité.

### **12. Stratégies pour faciliter l'entreposage et la transformation des aliments produits localement**

- 12.1. Mettre en place un système de partage d'équipements de transformation.
- 12.2. En collaboration avec des partenaires, travailler au développement d'une stratégie pour faciliter la mise en place de services d'abattage de proximité.

### **13. Stratégies pour créer les conditions propices à l'émergence d'une offre adéquate en matière de restauration**

- 13.1. Faciliter l'émergence d'une offre de restauration unique ou par initiatives complémentaires basée sur la mise en valeur de la production locale
- 13.2. Au besoin, soutenir de telles initiatives financièrement, en tant que collectivité, dans une mesure réaliste.